

Séminaire coorganisé par le Comité des Femmes UIA et le Conseil national des barreaux (CNB), avec la participation de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE), à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

# Journée internationale des femmes :

## relever les défis pour opérer un véritable changement

# PARIS

FRANCE

**SÉMINAIRE HYBRIDE**

Mardi 8 mars 2022

#UIA4Women

Ce séminaire hybride de l'UIA permettra à la fois une participation en présentiel à Paris et une participation à distance via une plateforme virtuelle.

**Rejoignez-nous à Paris  
ou en ligne !**

## Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre  
L'ÉTAT DE  
DROIT

Développer  
VOTRE  
RÉSEAU

Renforcer  
VOS  
CONNAISSANCES

**Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !**  
**En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.**

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI

*Présidente du Comité des Femmes de l'UIA*  
Elisabeth Zakharia Sioufi  
Beyrouth, Liban  
T +961 (3) 56 63 57  
elisabethsioufi@gmail.com

### Marie-Aimée PEYRON

*Vice-Présidente du Conseil national des barreaux*  
Bâtonnier du Barreau de Paris 2018-2019  
Peyron Avocats  
Paris, France  
T +33 6 73 47 13 18  
mapeyron@peyron-avocats.com

### Florence NEPLE

*Présidente de la Commission Égalité du Conseil national des barreaux*  
Florence Neple  
Lyon, France  
florence.neple@orange.fr rbossa@uianet.org

### Jacques TAQUET

*Président de la Commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux*  
Paris, France  
jacques.taquet@pwcavocats.com

### Laurence KIFFER

*Présidente du Comité national français de l'UIA*  
Laurence Kiffer  
Paris, France  
T +33 1 42 60 04 31  
lk@laurencekiffer.com

### Anne-Marie MENDIBOURE

*Vice-Présidente de la Commission Égalité, Ancienne bâtonnière du barreau de Bayonne, France*  
ALIANZA Avocats  
Bayonne, France  
T +33 5 59 46 12 84  
Am.mendiboure@aliantza-avocats.fr

## Introduction

À l'occasion de la Journée internationale des Femmes, le Comité des Femmes de l'UIA et le Conseil national des barreaux (CNB) coorganisent avec la participation de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE) le 8 mars 2022 à Paris, ce séminaire d'une journée autour du thème :

« Relever les défis pour opérer un véritable changement »

Nous ciblerons, au cours de quatre séances de travail, les sujets suivants :

- Les préjugés et les stéréotypes qui continuent à s'ériger en barrière contre l'avancement professionnel des femmes et à maintenir à leur égard une approche discriminatoire violant le droit à l'égalité dans le monde du travail.
- La situation des femmes dans les zones de conflits armés internes, notamment les victimes de la traite des êtres humains et du trafic de migrants.
- L'efficacité des législations en vigueur dans la protection des femmes contre les différentes formes de violence.
- Le rôle des femmes leaders dans le renforcement de la participation des femmes dans les instances de prise de décisions dans le cadre professionnel.

Le Comité des Femmes de l'UIA présentera également la **Charte sur les principes fondamentaux de l'accès à la justice des femmes victimes de violence**.

Ce séminaire se tiendra dans les locaux du Conseil national des Barreaux (CNB).

**Planifiez dès aujourd'hui votre participation, notez les dates. Nous vous attendons nombreux à Paris !**



En collaboration avec



Avec le soutien de



# Mardi 8 mars

## 08:30 – 09:00 Inscription des participants et accueil café

**Conseil national des barreaux (CNB)**  
180 Bd Haussmann, 75008 Paris

## 09:00 – 09:30 Accueil et mot de bienvenue

- **Elisabeth MORENO**, *Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Paris, France – sous réserve*
- **Claire HEDON**, *Défenseuse des droits, Paris, France*
- **Jérôme GAVAUDAN**, *Président du Conseil national des barreaux, Bâtonnier de Marseille 2011-2012, Président de la Conférence des bâtonniers 2018-2019, Marseille, France*
- **Hervé CHEMOULI**, *Président de l'UIA, 2C Avocats, Paris, France*
- **Dominique ATTIAS**, *Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE), SCP Attias & Jauze, Paris, France*
- **Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI**, *Présidente du Comité des Femmes de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Beyrouth, Liban*

## 09:30 – 11:00 Les préjugés et les stéréotypes qui continuent à s'ériger en barrière contre l'avancement professionnel des femmes et à maintenir à leur égard une approche discriminatoire violant le droit à l'égalité dans le monde du travail

**Modérateur :** • **Jacques TAQUET**, *Président de la Commission des Affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux, Paris, France*

### Orateurs :

- **Anne-Marie MENDIBOURE**, *Vice-Présidente de la Commission Égalité du Conseil national des barreaux, Ancienne bâtonnière du barreau de Bayonne, France*

- **Laurence KIFFER**, *Présidente du comité national français de l'UIA, Laurence Kiffer, Paris, France*
- **Sophie COIN-DELEAU**, *Directrice de l'activité avocats chez Lexis Nexis, Paris, France*
- **Nadine DOSSOU SAKPONOU**, *Présidente du Comité national du Bénin de l'UIA, Cabinet Robert M. DOSSOU, Cotonou, Bénin*
- **Sarah LEROY**, *Directrice juridique du groupe TEREOS, Vice-Présidente de l'AFJE en charge des questions de discriminations et de diversité, Paris, France*

## 11:00 – 11:30 Pause Café

## 11:30 – 13:00 La situation des femmes dans les zones de conflits armés internes, notamment les victimes de la traite des êtres humains et du trafic de migrants

**Modératrice :** • **Marie-Aimée PEYRON**, *Vice-Présidente du Conseil national des barreaux, Ancienne bâtonnière du Barreau de Paris, Peyron Avocats, Paris, France*

### Orateurs :

- **Martin PRADEL**, *Vice-président de la Commission internationale du CNB, en charge des droits de l'homme, Président de la Commission de l'Exercice du droit du CNB, Directeur Général Adjoint de l'UIA-IROL, Betto Perben Pradel Filhol, Paris, France*
- **Rana HABIBI**, *avocate afghane engagée en faveur des droits des femmes, Lyon, France*
- **Renée SABBAGH**, *Chargée de programme national, Cheffe de bureau de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime – ONUDC, Beyrouth, Liban*
- **Hélène TIGROUDJA**, *membre du comité des droits de l'Homme des Nations unies, Professeure à l'Université d'Aix-Marseille, France*

## 13:00 – 14:00 Déjeuner

## À Paris, conservons les bons gestes !

Un protocole sanitaire vous permettra de suivre le séminaire en toute sécurité :

- ➔ L'UIA demandera à chaque participant un **certificat de vaccination** ou un **test PCR/antigénique** négatif de moins de 48h pour entrer sur le lieu du séminaire.
- ➔ Le **port du masque sera obligatoire** dans toute la zone du séminaire, dans la salle des sessions ainsi que pendant toutes les activités sociales.
- ➔ Dans les salles de travail, l'UIA fera respecter une **distanciation sociale**.
- ➔ Du **gel hydroalcoolique** sera à disposition à l'entrée de la salle et dans les zones de passage fréquentées du séminaire.



Certificat de vaccination ou test requis à l'entrée



Port du masque obligatoire



Gel hydroalcoolique disponible



Distanciation sociale dans toutes les salles

L'UIA suit la situation sanitaire en France très régulièrement. Vous pouvez également vous renseigner en allant sur le site du Gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**La santé de nos participants reste notre priorité absolue.**

## Mardi 8 mars (suite)

### 14:00 – 15:30 L'efficacité des législations en vigueur dans la protection des femmes contre les différentes formes de violence

**Modératrice :** • Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI, Présidente du Comité des Femmes de l'UIA, Elisabeth Zakharia Sioufi, Beyrouth, Liban

#### Orateurs :

- Isabelle ROME, Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la Justice, Paris, France
- Carlotta GRADIN, Vice-Présidente d'ONU femme France
- Nathalie BARTHELEMY, Présidente de la Commission « Droit de la Famille » du Barreau de Luxembourg, Étude Barthelemy Nathalie, Luxembourg, Luxembourg
- Rosa Isabel PEÑA SASTRE, Directrice adjointe des Membres Collectifs de l'UIA, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Barcelone, Responsable des Relations Internationales, Barcelone, Espagne
- Jumanah BEHBEHANI, Conseillère du Président de l'UIA, Koweït, Koweït
- Jerome ROTH, Président d'honneur de l'UIA, Munger, Tolles & Olson, San Francisco, CA, États-Unis
- Jean-François HENROTTE, Directeur de la Stratégie Digitale à l'UIA, Lexing, Liège, Belgique

### 15:30 – 16:00 Pause Café

### 16:00 – 17:30 Le rôle des femmes leaders dans le renforcement de la participation des femmes dans les instances de prise de décisions dans le cadre professionnel

**Modératrice :** • Florence NEPLE, Présidente de la Commission Égalité du Conseil national des barreaux, Florence Neple, Lyon, France

#### Orateurs :

- Christiane FERAL-SCHUHL, Ancienne Présidente du Conseil national des barreaux, Ancienne bâtonnière de Paris, Paris, France
- Jacqueline SCOTT, Vice-Présidente de l'UIA, Directrice générale UIA-IROL, Fortney & Scott, LLC, Washington, États-Unis
- Mahasti RAZAVI, Managing partner chez August Debouzy, Paris, France
- Céline KARUGU, Membre du Conseil de l'Ordre du barreau du Rwanda et Présidente de la commission genre du Rwanda
- Julie COUTURIER, Bâtonnière de Paris, Paris, France
- Laurence JUNOD-FANGET, Présidente de la commission des Règles et usages et ancien membre de la commission Égalité du Conseil national des barreaux, ancienne bâtonnière du barreau de Lyon, Lyon, France

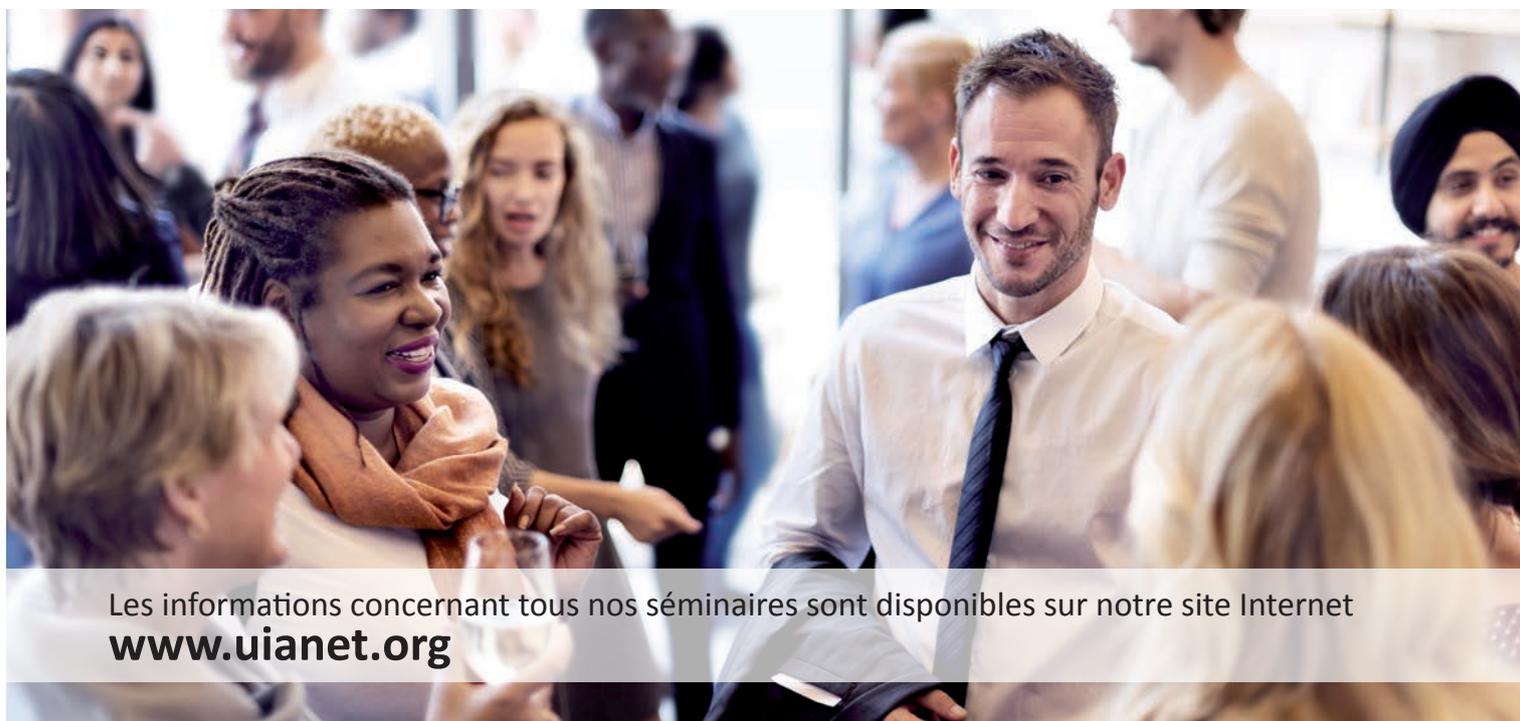
### 17:30 – 18:00 Clôture

- Julie COUTURIER, Bâtonnière de Paris, Paris, France
- Bruno BLANQUER, Président de la Conférence des bâtonniers, France
- Jérôme GAVAUDAN, Président du Conseil national des barreaux, France
- Hervé CHEMOULI, Président de l'UIA, 2C Avocats, Paris, France

### 18:00 – 18:30 Présentation de la Charte sur les principes fondamentaux de l'accès à la justice des femmes victimes de violence

#### 18:30 Cocktail dînatoire

**Offert par le Conseil national des barreaux (CNB)**  
180 bd Haussmann, 75008 Paris



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet  
**[www.uianet.org](http://www.uianet.org)**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## LIEU DU SÉMINAIRE

Conseil national des barreaux (CNB)  
180 Bd Haussmann, 75008 Paris

## FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire avec 6 heures de formation continue. Ce séminaire n'est pas une formation susceptible d'être prise en charge par le FIF PL. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

## LANGUES

Les sessions de travail seront en **français et anglais, avec traduction simultanée.**

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Chaque participant devra réserver son hébergement à Paris par ses propres moyens. Le Conseil national des barreaux (CNB) est situé dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Vous trouverez ci-dessous une suggestion d'hôtels situés à proximité.

- **PLAZA ÉLYSÉES**, 177 Boulevard Haussmann, 75008 Paris
- **ROYAL GARDEN**, 218 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris
- **ROYAL HOTEL**, 33 avenue de Friedland, 75008 Paris
- **HOTEL NAPOLEON**, 40 avenue de Friedland, 75008 Paris
- **HOTEL ROCHECHOUART**, 55 bd de Rochechouart, 75009 Paris

- **BOURGOGNE ET MONTANA**, 3 rue de Bourgogne, 75007 Paris
- **PHILÉAS**, 24, rue d'Amsterdam, 75009 Paris
- **LE PLEY**, 214 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris
- **LE FRIEDLAND**, 177 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

## FRAIS D'INSCRIPTION

MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/>	180 € HT* / 216 € TTC
MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/>	150 € HT* / 180 € TTC
NON MEMBRE	<input type="checkbox"/>	220 € HT* / 264 € TTC
NON MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)**	<input type="checkbox"/>	190 € HT* / 228 € TTC
VIA PLATEFORME VIRTUELLE	<input type="checkbox"/>	100 € HT* / 120 € TTC

### Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Pauses café le 8 mars
- Cocktail le 8 mars
- Documentation du séminaire
- Déjeuner le 8 mars

*\*Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.*

*\*\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la **liste des participants** remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 1<sup>er</sup> mars**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

# CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 8 février 2022**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

### VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 8 février 2022**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 8 février 2022**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## COVID-19

Pour toute annulation de participation présentielle après le 8 février 2022, un avoir ou un remboursement complet des frais d'inscription\* seront proposés dans les cas suivants :

- en cas de test positif au Covid-19 dans les 14 jours précédant le séminaire (un certificat médical ou une preuve de résultat de test positif seront exigés) ;
- fermeture des frontières par les autorités suisses ou par les autorités du pays de résidence ;
- confinement dans le pays de résidence.

Pour tout autre motif, les conditions d'annulation standard s'appliqueront.

(\* ) Si le participant le souhaite, une partie du montant payé pour le séminaire pourra être reporté sur un autre événement UIA ou remboursé.

Si le séminaire doit être annulé pour des raisons liées à la pandémie de Covid-19, les participants pourront demander un avoir ou un remboursement complet de leurs frais d'inscription.

Si une alternative virtuelle est proposée, une partie du montant payé pour le séminaire présentiel pourra être utilisée pour le séminaire virtuel. Le montant restant pourra être reporté sur un autre événement UIA ou remboursé.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

**Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.**

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

## FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

## CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière

de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

## SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tél : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne. Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

## Journée internationale des femmes

PARIS, FRANCE

MARDI 8 MARS 2022

Inscrivez-vous en ligne : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par email à : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

**UIA (Union Internationale des Avocats)**

Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Email : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

Nom : .....

Prénom : .....

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI \_\_\_\_\_

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

.....

Horaires arrivée / départ et numéros de vols : .....

.....

Hôtel : .....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

MEMBRE UIA  180 € HT\* / 216 € TTC

MEMBRE UIA - JEUNE AVOCAT (<35)\*\*  150 € HT\* / 180 € TTC

NON MEMBRE  220 € HT\* / 264 € TTC

NON MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35)\*\*  190 € HT\* / 228 € TTC

VIA PLATEFORME VIRTUELLE  100 € HT\* / 120 € TTC

*\* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %.*

*\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

## B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail Déjeunatoire – mardi 8 mars
- Cocktail Dîatoire – mardi 8 mars

## C. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription

TOTAL (A) ..... € TTC\*

*\* Les montants TTC indiqués incluent la TVA française actuellement au taux de 20 % ; ces montants devront être ajustés en cas de modification du taux de TVA en vigueur et applicable au jour de début de l'événement (Directive européenne 2006/112/CE art.52-a).*

## D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

## E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en EUR ou USD, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Paris 2022**", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**

**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**

**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_/\_\_/\_\_ Cryptogramme : \_\_\_\_

Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de ..... € (EUR)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....